

Règlements de la bibliothèque

1-Inscription

L'inscription est gratuite pour tous les résidents

2-Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont :

Lundi : 13h30 à 15h30

Mardi : 18h30 à 19h45

Samedi : 10h00 à 12h00

3-Nombre de prêts

Le nombre de prêts est :

5 volumes

3 périodiques

3 DVD

3 Jeux/Jouets

Un maximum de 5 documents peuvent être empruntés par un abonné adulte et un maximum de 10 documents par un abonné jeune.

4-Profils d'utilisateurs

Le profil d'utilisateurs jeune est constitué d'utilisateurs âgés de moins de 14 ans.

Le profil d'utilisateurs adulte est constitué d'utilisateurs âgés de 14 ans et plus.

5-Durée du prêt

La durée du prêt régulier est de trois semaines.

6-Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est pleinement responsable des documents empruntés :

- il doit respecter le délai de prêt ;
- il n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne ;
- il peut devoir payer le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à remplacer un document du Réseau BIBLIO CQLM perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à effectuer les réparations d'un document endommagé ;
- il doit signaler les documents brisés lors du retour des documents ;
- il doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport ;
- il ne doit pas replacer les documents empruntés sur les rayons, mais plutôt les remettre au comptoir de prêt.

7-Retards et amendes

- Aucune amende n'est réclamée pour un document remis en retard.

8-Coût de remplacement des documents

- Les documents perdus ou endommagés peuvent être facturés à l'utilisateur fautif
- Le coût de remplacement des documents du Réseau Biblio CQLM correspond à la valeur déterminée par lui, selon la catégorie.

X _____

Maire

X _____

Directeur général